



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le lundi, 19 juin 2017
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Appui à la Ville de Pohénégamook dans ses démarches auprès du gouvernement pour l'obtention des aides financières relatives aux inondations de 2015
6. **Finances municipales**

7. **Ressources humaines**

8. **Loisirs et bibliothèques**
 - 8.1 Paiement des dépenses relatives à la tenue de la fête des bénévoles 2017 (389)

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi des contrats suivants :

9.1.1 SA-133-IN-17 Travaux de pavage – rue De Rouville (394)

9.1.2 SA-145-IN-17 Fourniture d'un service de mécanique de procédé (460)

9.2 Remplacement de la résolution n° 2016-08-0427 concernant des engagements de la Ville pour permettre le projet de prolongement de la rue Bella (072)

10. **Toponymie et circulation**

– – – –

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi du contrat suivant :

11.1.1 SA-2448-TP-17 Fourniture de deux camions 10 roues pour le Service des travaux publics (429)

11.2 Dépenses supplémentaires relatives aux travaux de restauration de l'église Trinity et du presbytère Epiphany House (456)

12. **Sécurité publique**

– – – –

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2017-3977 David Bonneau – Immeuble situé au 351, rue Adrien-Fontaine (370)

13.1.2 DDM-2017-3981 Gestion Primmo inc. – Immeuble constitué du lot 6 047 925 du cadastre du Québec situé sur la rue Saint-Jacques (376)

13.1.3 DDM-2017-3990 9301-6434 QC inc. – Immeuble situé au 855, rue Choquette (443)

13.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel

13.2.1 UC-2017-3971 Daniel Bonneau – Immeuble situé au 351, rue Adrien-Fontaine (368)

13.2.2 UC-2017-3978 Chantal Lanciault et André Pominville – Immeuble situé au 586, avenue Larivière (373)

13.2.3 UC-2017-3980 Sébastien Boulerice – Immeuble situé au 86, rue Tremblay (374)

- 13.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 13.3.1 PIA-2017-3954 Home Depot – Immeuble situé au 850, rue Douglas (347)
- 13.3.2 PIA-2017-3991 9301-6434 Québec inc. – Immeuble situé au 855, rue Choquette (444)
- 13.3.3 PIA-2017-3993 Armand Fortier – Immeuble situé au 821, rue du Curé-Saint-Georges (421)
- 13.3.4 PIA-2017-3997 Raphael Leduc – Immeuble situé au 258, chemin du Grand-Bernier Sud (422)
- 13.4 Étude et décision relatives à une demande de modification à la réglementation d'urbanisme
- 13.4.1 MRU-2017-3975 – Zone H-1131 située sur la rue Jacques-Cartier Nord (405)
- 13.5 Étude et décision relatives à un projet de développement
- 13.5.1 APD-2015-3424 Lots 4 258 081, 4 258 078, 5 369 894, 4 258 087 et 4 258 094, rues Pilon et Berger (425)
- 13.6 Adoption du second projet des règlements suivants :
- 13.6.1 Règlement n° 1580
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier les superficies de plancher concernant les services de photocopies ou de reproduction, permettant de les classer soit dans les services spécialisés ou dans les commerces à incidence modérée, et ce, sur l'ensemble du territoire »
- 13.6.2 Règlement n° 1581
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone résidentielle, à même une partie des zones résidentielles H-1121, H-1137 et H-1812, où y seraient autorisées :
- des habitations unifamiliales, bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales de 4 à 6 logements;
 - des habitations unifamiliales pouvant comporter jusqu'à 2 étages de hauteur, et être d'une hauteur maximale de 9 mètres;
 - des habitations trifamiliales et multifamiliales de 4 à 6 logements, pouvant comporter jusqu'à 3 étages, et être d'une hauteur maximale de 10 mètres.
- Ces zones sont situées dans un quadrilatère formé des rues Saint-Louis, Mercier, Molleur et Collin »

13.6.3 Règlement n° 1583

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'augmenter la superficie d'implantation au sol cumulative autorisée d'un garage isolé, d'un abri d'auto isolé ou d'une remise isolée pour les terrains d'une superficie de plus de 1 500 mètres carrés, et ce, dans l'ensemble des zones résidentielles du territoire »

13.7 Retrait du règlement n° 1550

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone commerciale C-2587, à même une partie de la zone agricole A-2586, afin d'y poursuivre des usages liés à la vente et à la réparation de véhicules récréatifs;
- d'ajouter, dans la zone commerciale C-2587, des normes relatives à l'aménagement d'une zone tampon et d'y restreindre le nombre d'entrées charretières autorisées.

Ces zones sont situées au nord-est du croisement du boulevard Saint-Luc et du chemin du Coteau-de-Trèfle Sud »

13.8 Renouvellement du programme Rénovation Québec (PRQ) (486)

14. Transport et mobilité urbaine

— — — —

15. Avis de motion

15.1 Règlement n° 1509 (244)

« Règlement concernant la prévention des incendies et abrogeant le règlement n° 0627 et ses amendements »

15.2 Règlement n° 1598 (439)

« Règlement modifiant le règlement n° 1077 sur l'assainissement des eaux, et ses amendements, afin de réglementer les équipements de prétraitement des eaux »

15.3 Règlement n° 1599 (436)

« Règlement autorisant le remplacement de clôtures et d'arrêt-balles, ainsi que la mise à niveau de deux terrains de baseball situés au parc multisport Bleury, et décrétant une dépense n'excédant pas 585 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.4 Règlement n° 1600 (469)

« Règlement modifiant le règlement n° 1275 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, pour définir des zones de stationnement régi par horodateur »

15.5 Règlement n°1601 (475)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de pavage des rues Fernet et des Colonnes, décrétant une dépense et un emprunt à cette fin »

15.6 Règlement n°1602 (479)

« Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Séguin, conformément à la résolution n° 13790-14 de la Municipalité régionale de comté du Haut Richelieu

15.7 Règlement n°1603 (479)

« Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien des branches 2, 4, 6 et 7 du cours d'eau Rouillé, conformément à la résolution n° 13789-14 de la Municipalité régionale de comté du Haut Richelieu »

16. **Règlements**

16.1 Règlement n° 1575

« Règlement autorisant la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un lien cyclable sur une partie de la rue France incluant la réfection de la chaussée ainsi que pour le remplacement de cheminées d'évacuation de l'air à la station d'épuration, décrétant une dépense n'excédant pas 579 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.2 Règlement n° 1577

« Règlement modifiant le règlement n° 0556 sur les branchements de services municipaux d'aqueduc et d'égout, et ses amendements, dans le but de préciser les obligations du propriétaire »

16.3 Règlement n° 1584

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser des clôtures en panneaux de verre, de même que des clôtures en lattes de métal, peintes et précurtes en usine, et ce, sur l'ensemble du territoire »

16.4 Règlement n° 1585

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser le clin et le panneau de métal comme matériaux de revêtement de mur et de considérer ceux-ci comme des matériaux de classe 4, et ce, sur l'ensemble du territoire;
- de créer une catégorie de zone A9, exigeant de la maçonnerie dans une proportion d'au moins 80% de la surface des murs sur chacune des façades, et ce, dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H) »

16.5 Règlement n° 1590

« Règlement modifiant le règlement n° 1443 décrétant la création d'un programme d'aide financière pour le traitement des frênes situés sur les propriétés privées afin d'en prolonger la durée »

16.6 Règlement n° 1592

« Règlement autorisant la fourniture et l'installation d'un système de gestion et de transfert de données des compteurs d'eau, décrétant une dépense n'excédant pas 421 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.7 Règlement n° 1593

« Règlement autorisant la réalisation des travaux de reconstruction de la fondation et de pavage de la rue Laval, décrétant une dépense de 203 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.8 Règlement n° 1594

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures municipales des voies direction nord (côté est) de la partie du chemin Grand-Bernier Nord située entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée de la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP) ainsi que pour une partie des rues Aubry, Samoisette et de Dijon, décrétant une dépense n'excédant pas 4 927 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.9 Règlement n° 1595

« Règlement autorisant la réalisation des travaux de reconstruction de la fondation et de pavage d'une partie de la rue Tougas, décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.10 Règlement n° 1596

« Règlement autorisant le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation de diverses études, ainsi que pour la préparation de plans et devis en vue de la réalisation de travaux de réfection des infrastructures municipales d'une partie de la rue McGinnis, décrétant une dépense n'excédant pas 172 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17. **Dépôt de documents au conseil municipal**

17.1 Registre cumulatif des contrats accordés par le comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de mars à juin 2017

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du conseil municipal au public**

21. **Levée de la séance**